



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

météorologie

Question écrite n° 42784

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences de la décision de Météo France de supprimer un poste d'ingénieur au centre départemental de Météo France de Voglans, en Savoie. Cette décision unilatérale a pour conséquence de provoquer la fermeture des services à 18 heures le soir avec une impossibilité d'accueil des avions de ligne ou des charters dans de bonnes conditions à l'aéroport de Chambéry-Voglans. C'est ainsi que les week-ends du 22 et 29 janvier il a dû être, les samedis soir, procédé au détournement de 10 vols sur les aéroports de Lyon et Grenoble. Il s'agit là d'un préjudice important tout d'abord pour notre image vis-à-vis de la clientèle étrangère de nos stations de sports d'hiver mais aussi financièrement pour le département de la Savoie qui assume 70 % du déficit de l'aéroport de Chambéry géré par la CCI de la Savoie. Si cette situation devait perdurer, elle ruinerait des années d'efforts de la CCI et du conseil général pour assurer l'équilibre financier de la plate-forme de Chambéry, dont le développement de l'activité hivernale en liaison avec les stations constitue le meilleur atout. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les décisions de Météo France dans la gestion de ses personnels soient concertées avec les acteurs économiques et ne remettent pas en cause la politique d'aménagement du territoire dans le secteur du transport aérien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42784

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1408